

FIDORG AUDIT

ERNST & YOUNG Audit

Viel & Cie

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

FIDORG AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A.S. au capital de € 124.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Caen

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Viel & Cie

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Viel & Cie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Viel & Cie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

☛ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

☛ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

📌 Evaluation des titres de participation et des TIAP

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les titres de participation et les TIAP figurent à l'actif du bilan pour un montant net de M€ 137.</p> <p>Comme indiqué dans les notes I.3 et II.2 de l'annexe des comptes annuels, les valeurs d'utilité sont estimées par la direction de votre société.</p> <p>La méthode la plus pertinente est utilisée selon les cas de figure : cours de Bourse, quote-part des capitaux propres, valeur de réalisation, actualisation de flux futurs de trésorerie et évaluation interne basée sur des données de marché observables sur des comparables.</p> <p>L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice de jugements de la direction dans l'estimation des éléments prévisionnels ou hypothèses d'actualisation.</p> <p>Dans ce contexte, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et des TIAP constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>Pour apprécier l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à contrôler que l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.</p> <p>Nos travaux ont ainsi consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ analyser la cohérence et la permanence des méthodes d'évaluations retenues par la direction;▶ analyser les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses de taux d'actualisation retenues par la direction ;▶ examiner les tests de sensibilité effectués par la direction ;▶ analyser la cohérence de l'information financière transmise dans les notes de l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

📌 Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

☞ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

☞ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

☞ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Viel & Cie par votre assemblée générale du 21 mai 2003 pour le cabinet Fidorg Audit et du 10 septembre 1992 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2018, le cabinet Fidorg Audit était dans la seizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-septième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

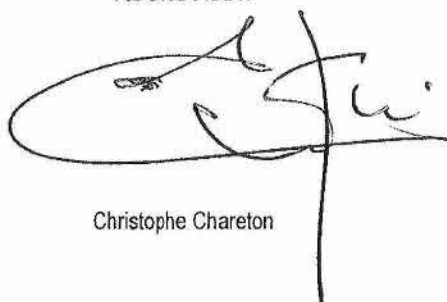
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 30 avril 2019

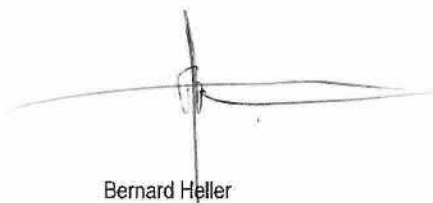
Les Commissaires aux Comptes

FIDORG AUDIT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Chareton', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Christophe Chareton

ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Heller', written over a horizontal line. The signature is very stylized, with a prominent vertical stroke and a horizontal stroke that extends to the right.

Bernard Heller

COMPTES ANNUELS

au 31 décembre 2018

de

VIEL & Cie

BILAN AU 31 DECEMBRE

En milliers d'euros

		31.12.2018			31.12.2017
ACTIF	Note	Brut	Amort. / Dépr.	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	II.1	36	36	-	-
Immobilisations corporelles	II.1	158	144	14	15
Immobilisations financières					
Participations	II.2	142 197	7 582	134 615	133 974
TIAP et autres immobilisations financières	II.2	25 558	521	25 037	22 516
TOTAL DEL'ACTIFIMMOBILISE		167 950	8 283	159 666	156 505
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés		-	-	-	-
Autres créances	II.3	32 396	-	32 396	57 069
Valeurs mobilières de placement	II.4	1 046	-	1 046	1 000
Disponibilités	II.4	95 652	-	95 652	93 483
Charges constatées d'avance		129	-	129	113
TOTAL DEL'ACTIF CIRCULANT		129 223	-	129 223	151 665
Charges à répartir	II.5	951	-	951	1268
TOTAL DEL'ACTIF		298 123	8 283	289 840	309 438

BILAN AU 31 DECEMBRE

En milliers d'euros

		31.12.2018	31.12.2017
	Note		
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social		15 105	15 430
Prime d'émission, de fusion, d'apport		30 767	29 559
Réserve légale		1 613	1 613
Réserve des plus-values à long terme		-	-
Autres réserves		23 070	23 070
Report à nouveau		19 489	33 576
Résultat de l'exercice		10 872	10 541
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	II.6	100 915	113 789
Provisions	II.7	2 578	2 623
Dettes			
Emprunts et dettes financières diverses	II.8	159 924	175 538
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		304	268
Dettes fiscales et sociales	II.9	108	116
Autres dettes	II.10	26 010	17 103
TOTAL DES DETTES		186 346	193 025
TOTAL DU PASSIF		289 840	309 438

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros

	2018	2017
Note		
Chiffre d'affaires net	-	-
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	47	1 585
Autres produits d'exploitation	12	35
Produits d'exploitation	59	1 620
Frais de personnel	-469	-542
Autres achats et charges externes	-2 054	-3 952
Impôts, taxes et versements assimilés	-64	-64
Dotations aux amortissements et provisions	-320	-1 266
Autres charges	-103	-152
Charges d'exploitation	-3 010	-5 976
Résultat d'exploitation	-2 951	-4 356
Résultat financier	8 300	14 545
Résultat courant avant impôts	5 349	10 189
Résultat exceptionnel	5 080	-24
Impôts sur le bénéfice	443	376
Résultat net de l'exercice	10 872	10 541

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

VIEL & Cie est une société d'investissement dont le but est d'investir sur le long terme dans des sociétés du secteur de la finance et d'accélérer leur croissance et leur développement afin d'en faire des acteurs majeurs dans leur métier respectif. VIEL & Cie contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l'intermédiation financière, Compagnie Financière Tradition, présente dans 29 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, ainsi qu'un pôle de gestion et de banque privée, au travers d'une participation de 40% dans SwissLife Banque Privée.

I. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

I.1 Principes comptables

Au 31 décembre 2018, les comptes annuels de VIEL & Cie sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'aux principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels et à la réglementation applicable aux sociétés commerciales.

I.2 Changement de méthode comptable

Néant

I.3 Méthodes d'évaluation

Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles et corporelles

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée du bien suivant les modes et les durées suivants :

- logiciel : 2 ans, linéaire
- installations et agencements : 10 ans, linéaire
- matériel informatique : 2 à 5 ans, linéaire ou dégressif
- mobilier et matériel de bureau : 10 ans, linéaire

Titres de filiales et participations

Les parts dans les entreprises liées, les titres de participations ainsi que les titres d'autocontrôle sont enregistrés à leur coût d'acquisition incluant les frais y afférents, et évalués en fonction de leur valeur d'utilité par la méthode la plus pertinente selon les cas de figure, représentée notamment :

- par le cours de bourse lorsque les titres sont cotés et que leur valorisation reflète leur valeur intrinsèque ;
- par la quote-part des capitaux propres ajustée des résultats non encore réalisés pour les titres non cotés ;
- par leur valeur de réalisation lorsqu'elle est connue de façon certaine ;
- par la projection de flux de trésorerie futurs ;
- par une évaluation interne basée sur des données de marché observables sur des comparables ;
- ou par la quote-part de capitaux propres consolidés qu'ils représentent, notamment lorsque les autres méthodes de valorisation ne permettent pas d'appréhender leur valeur intrinsèque.

Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente.

Titres de placement

Les titres de placement sont comptabilisés à leur valeur brute d'achat. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur estimative est inférieure à la valeur d'achat. Cette valeur estimative peut être basée sur le cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, sur la quote-part de la dernière situation nette connue pour les titres non cotés, ou sur une analyse multicritères tenant compte des spécificités du titre concerné lorsque les critères précédents ne sont pas pertinents.

Actions propres

Au 31 décembre 2018, VIEL & Cie détient 5 381 931 titres autodétenus, soit 7,13% du capital. Ces titres sont affectés à :

- l'objectif d'annulation et ne font pas l'objet d'une dépréciation si la valeur boursière à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition.
- l'objectif de croissance externe et font l'objet d'une dépréciation si la valeur boursière à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'acquisition.
- à un contrat de liquidité. Ces derniers sont classés en valeurs mobilières de placement.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, la méthode d'évaluation retenue est le FIFO. Une dépréciation est constatée en cas de moins-value latente entre le cours de bourse et la valeur comptable.

Frais d'emprunt

La société a pris l'option de comptabiliser à l'actif les frais d'émission des emprunts.

Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de marché sur les instruments financiers à terme (de taux, de change ou d'actions) sont enregistrées conformément au règlement ANC 2015-05. Elles sont évaluées à leur valeur de marché à la date de clôture et les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour le montant nominal des contrats. Pour les instruments en position ouverte isolées les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat à l'échéance du contrat ou lors du dénouement de la position et seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les variations sont, quant à elles comptabilisées au bilan.

Traitements des devises étrangères

L'euro étant la monnaie de présentation des comptes de la société, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat, sous la rubrique « Résultat financier net ».

II. NOTES SUR LE BILAN

II.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles de VIEL & Cie se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2018			31.12.2017		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Immobilisations incorporelles	36	36	-	36	36	-
Immobilisations corporelles						
Agencements – Installations	87	87	-	87	87	-
Matériels informatiques, de bureaux	55	55	-	55	55	-
Autres immobilisations corporelles	16	2	14	16	1	15
TOTAL des immobilisations	195	180	14	194	179	15

Les immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels et progiciels informatiques.

Aucune variation significative n'est intervenue au cours de l'exercice 2018.

II.2 Immobilisations financières

Le portefeuille d'immobilisations financières de VIEL & Cie se décompose comme suit, aux 31 décembre 2018 et 2017 :

En milliers	% de détention 31.12.2018	Deuxième résultat disponible 2017-2018	Capitaux propres disponibles 2017-2018	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
				des titres 31.12.2018	des titres 31.12.2018	31.12.2018	31.12.2017
				€	€	€	€
Participations							
Financière Vermeer N.V., Amsterdam	100,00 %	EUR	36 759 EUR	132 382	73 349	-	73 349
E-VIEL	100,00 %	EUR	-40 EUR	26 706	18 110	-	18 110
SwissLife Banque Privée	40,00 %	EUR	8 311 EUR	102 067	32 209	-	32 209
Exchangelab	6,99%	USD	* USD	*	337	-337	-
Superformance	33,98%	EUR	-91 EUR	2 486	1 180	-343	837
Arpège	100,00%	EUR	49 EUR	27 135	8 900	-	8 900
Boost Venture	8,40%	EUR	* EUR	*	263	-263	-
Ong First Tradition Pte Ltd Singapour	19,66%	SGD	97 SGD	2 764	6 529	-6 389	140
Insead OEE Data Services	18,94%	EUR	* EUR	*	250	-250	-
Easdaq NV Belgique	10,84%	EUR	-257 EUR	1 610	1 071	-	1 071
				142 197	-7 582	134 616	133 975
TIAP et autres immobilisations financières							
<i>Sociétés technologiques</i>							
Result Venture	5,00%	-	* -	-	114	-114	-
Wansquare	2,78%	EUR	* EUR	*	53	-48	5
LCH Clearnet		EUR	- EUR	-	-	-	3 919
Euroclear	0,10%	EUR	235 989 EUR	3 670 669	2 383	-	2 383
<i>Fonds d'investissement</i>							
Woodside IV LP	0,36%	USD	* USD	6 902	371	-359	12
Titres d'autocontrôle	7,11%			22 055		22 055	18 378
Autres				582		582	190
				25 558	-521	25 037	22 516
				167 755	-8 103	159 653	156 492

* Information non disponible

La valeur estimée des TIAP présentée ci-dessus est déterminée sur la base de la situation nette de ces sociétés.

Au cours de l'exercice 2018, la société a cédé sa participation dans le groupe LCH Clearnet Limited pour un prix de cession de 8 999 k€. Par ailleurs, la société a acquis une participation dans Euroclear Plc à hauteur de 0,10%.

Au 31 décembre 2018, VIEL & Cie détient 5 371 221 de ses propres titres, soit 7,11 % de son capital (hors actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité), contre 4 448 498 titres à l'ouverture 2018 (5,77 % de son capital), détention préalablement autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires Cf II.6.4.

- 3 548 498 titres auto-détenus sont à objectif de croissance externe pour un montant total de 13 338 k€, soit un prix moyen de 3.76 € le titre. Aucune dépréciation n'est à constater au 31 décembre 2018 ;
- Et 1 822 723 autres titres auto-détenus sont à objectif d'annulation et sont présentés au bilan pour leur valeur d'acquisition, soit une valeur brute de 8 717 k€. Aucune dépréciation n'est à constater sur ces titres. Si les règles d'évaluation habituelle s'appliquaient à ces titres, la dépréciation au 31 décembre 2018 aurait été de 1 061 k€.

Au 31 décembre 2018, VIEL & Cie détient un investissement total de 1 070 847 euros dans la société EASDAQ N.V., société non cotée établie en Belgique, soit une participation de 10,84 %.

Au 31 décembre 2018, cette participation a fait l'objet d'une évaluation multicritères visant à s'assurer que sa valeur d'utilité est au moins égale à sa valeur nette comptable ; cette méthode comprend comme critères principaux une analyse de cash-flows actualisés basée sur les prévisions de la société.

Dans le cadre de ces évaluations, les principaux paramètres utilisés dans le cadre de l'actualisation des cash-flows et de la détermination de la valeur terminale sont les suivants :

Taux d'actualisation :	10,24 %
Durée de l'actualisation :	5 ans
Taux de croissance à long terme :	2 %
Taux de croissance de l'activité :	selon le budget entériné par la société.

Le taux d'actualisation est appliqué sur le résultat après impôt.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation des deux premières hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.

Sur la base de cette analyse, aucune dépréciation n'est nécessaire au 31 décembre 2018.

II.3 Autres créances

Les autres créances se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Créances sur les sociétés liées	32 163	56 013
Etat et collectivités publiques	175	947
Autres créances	57	108
TOTAL	32 396	57 069
Dépréciation	-	-
TOTALNET	32 396	57 069

Ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

II.4 Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2018, une partie de la trésorerie de VIEL & Cie est placée d'une part en SICAV et d'autre part en contrats à terme ne présentant pas de risque de perte en capital et dont la liquidité est assurée à tout moment.

Ce poste inclut également les titres auto-détenus dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en octobre 2018.

II.5 Charges à répartir

Les charges à répartir, d'un montant de 951 k€ au 31 décembre 2018 (contre 1 268 k€ au 31 décembre 2017) sont constituées de frais d'émission d'emprunt. VIEL & Cie a en effet opté pour l'étalement de ces frais sur la durée d'amortissement de sa dette.

II.6 Capitaux propres

II.6.1 Variation de capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2018 s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Ouverture au 01.01.2018	Affectation du résultat 2017	Résultat 2018	Opération sur le capital social	Actions propres	Solde au 31.12.2018
Capital social	15 430	-	-	75	-400	15 105
Prime d'émission	29 559	-	-	1 208	-	30 767
Réserve légale	1 613	-	-	-	-	1 613
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-
Autres réserves	23 070	-	-	-	-	23 070
Report à nouveau	33 576	-4 005	-	-	-10 082	19 489
Résultat de la période	10 541	-10 541	10 872	-	-	10 872
TOTAL	113 789	-14 546	10 872	1 283	-10 482	100 915

Au 31 décembre 2018, le capital social de VIEL & Cie est composé de 75 525 691 actions d'une valeur nominale de € 0,2, soit un capital de 15 105 138 euros contre 77 150 691 actions et un capital de 15 430 138 euros au 31 décembre 2017.

Au cours de l'exercice 2018, le capital social de la société a été mouvementé suite aux opérations réalisées sur les titres auto-détenus (cf II.6.4) et à la création de 375 000 actions suite à la conversion de droits de souscription, à un prix d'émission unitaire de 0,2 €, soit une augmentation de capital d'un montant de 75 000 € (Cf II.6.2).

L'Assemblée générale mixte du 14 juin 2018 a voté, sur proposition du Conseil d'administration, le versement d'un dividende de 0,20 € par action au titre de l'exercice 2017. Le dividende d'un montant de 14 546 439 € (net de la part revenant aux titres auto détenus) a été payé le 27 juin 2018.

II.6.2 Plan de souscription d'actions

Au 31 décembre 2018, il n'existe plus aucun plan de souscription d'actions.

Le plan attribué le 03/01/2006 est arrivé à échéance le 02/01/2018. Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription sur action consenties aux collaborateurs de la Société et exercés début 2018 sont les suivants :

en nombre d'options	2018		2017	
	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au début de la période	3,42	375 000	3,42	375 000
Attribuées pendant la période	-	-	-	-
Auxquelles il est renoncé pendant la période	-	-	-	-
Exercées pendant la période	3,43	375 000	-	-
Expirées/annulées pendant la période	-	-	-	-
En circulation à la fin de la période	-	-	3,42	375 000
Exercables à la fin de la période	-	-	3,42	375 000

II.6.3 Plans d'attributions d'actions gratuites :

Au 31 décembre 2018, les caractéristiques des plans sont les suivantes :

Nature du plan (En euros)	Plan d'attribution 2017	
Date de l'Assemblée générale	14-juin-16	14-juin-16
Date des premières attributions au titre du plan	04-sept-17	04-sept-17
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000	138 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	04-sept-17	04-sept-17
Période d'attribution	04-sept-20	04-sept-22
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	04-sept-27	04-sept-27
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui	Oui
Conditions de performance de cours (au moins 10 séances de bourse consécutives dans les 12 mois précédant la date d'attribution)	6,50 €	6,00 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1er janvier	440 000	138 000
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	440 000	138 000
Nombre de personnes concernées	3	4

II.6.4 Actions propres :

Au 31 décembre 2018, VIEL & Cie détient 5 381 931 de ses propres titres, soit 7,13 % de son capital, contre 4 448 498 titres à l'ouverture 2018 (5,77 % de son capital).

En octobre 2018, VIEL & Cie a mis en place un contrat de liquidité ayant pour objectif l'animation des titres de la société. Ce contrat de liquidité est conforme à la Charte de déontologie établie par l'AMAFI et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 21 mars 2011. Il a été conclu pour une durée d'un an tacitement renouvelable.

Les variations enregistrées en 2018 sont les suivantes :

	Situation au 31/12/2017			Augmentations : rachats			Diminutions : cessions / annulations			Situation au 31/12/2018		
	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€	Valeur unitaire	Nombre d'actions	Valeur en K€
Actions rachetées avec objectif d'annulation	5,60	900 000	5 040	4,84	2 922 723	14 159	5,24	2 000 000	10 462	4,78	1 622 723	8 717
Actions rachetées avec objectif de croissance externe	3,93	3 548 498	13 338	-	-	-	-	-	-	3,76	3 548 498	13 338
Immobilisations financières	4,13	4 448 498	18 378	4,94	2 922 723	14 159	5,24	2 000 000	10 462	4,11	5 371 221	22 055
Contrat de liquidité	-	-	-	4,34	13 852	60	4,58	3 142	14	4,27	10 710	46
VMP	-	-	-	4,34	13 852	60	4,58	3 142	14	4,27	10 710	46
TOTAL	-	4 448 498	18 378	-	2 936 575	14 219	-	2 003 142	10 476	-	5 381 931	22 101

II.7 Provisions

Au cours de l'exercice, les provisions ont évolué de la manière suivante :

En milliers d'euros	31.12.2017	Dotations 2018	Reprises 2018		31.12.2018
			Utilisées	Non utilisées	
Autres provisions	2 623	3	-	48	2 578
Total	2 623	3	-	48	2 578

VIEL & Cie a fait l'objet de différents contrôles fiscaux qui ont donné lieu à des propositions de notification qui portent notamment sur le traitement fiscal retenu par VIEL & Cie dans le cadre d'opérations de croissance externe. Ces redressements ont été contestés par la Société et sont provisionnés à hauteur du risque estimé par la société.

II.8 Emprunts et dettes financières diverses

Les emprunts et dettes financières diverses incluent un emprunt à taux variable d'un montant de 159 400 000 remboursable par annuités et venant à échéance en octobre 2022 (175 000 000 € au 31 décembre 2017).

La société a opté pour l'étalement sur leur durée de vie des frais engagés pour l'émission de ses emprunts.

II.9 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales se répartissent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31.12.2018	31.12.2017
Dettes sociales	43	57
Dettes fiscales	65	59
TOTAL	108	116

Ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

II.10 Autres dettes

Les autres dettes d'un montant de 26 010 k€ au 31 décembre 2018, contre 17 103 k€ au 31 décembre 2017, sont principalement constituées de dettes envers les sociétés liées.

III. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

III.1 Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'établissent à 12 k€ en 2018, contre 35 k€ en 2017. Ils sont constitués d'une part d'une redevance de location gérance perçue sur l'activité de courtage du fonds de commerce de VIEL & Cie et d'autre part d'autres produits divers.

III.2 Résultat financier

Le résultat financier net de VIEL & Cie s'élève à 8 300 k€ en 2018 (14 545 k€ en 2017). Ce résultat comprend des dividendes versés par des filiales pour un montant de 9 658 k€ en 2018, contre 15 000 k€ en 2017.

VIEL & Cie enregistre une charge d'intérêts financiers nette d'un montant de 1 338 k€ en 2018, contre 611 k€ en 2017 (Cf. II.8).

VIEL & Cie constate également l'amortissement de la charge de mise en place de ses dettes bancaires, pour un montant de 317 k€ en 2018 (1 058 k€ en 2017).

Le solde des charges et produits financiers comprend notamment les variations de valeur du portefeuille de titres.

III.3 Résultat exceptionnel

VIEL & Cie constate en 2018 un produit exceptionnel de 5 080 k€ lié la cession de TIAP, contre une charge exceptionnelle nette de 24 k€ en 2017.

III.4 Impôt sur le bénéfice

VIEL & Cie est fiscalement intégrée avec les sociétés E-VIEL et Arpège. En vertu de cet accord, les sociétés E-VIEL et Arpège versent à VIEL & Cie le montant de l'impôt qui aurait grevé leur résultat en l'absence de tout accord d'intégration. Le résultat d'intégration est définitivement acquis à VIEL & Cie. Au 31 décembre 2018, le déficit reportable du groupe fiscal s'élève à 33 011 k€; ce déficit pourra venir en déduction de la charge d'impôt future du groupe fiscal.

VIEL & Cie a perçu en 2018 un remboursement au titre de la contribution additionnelle pour un montant total de 1 135 k€ en raison de l'anti-constitutionnalité de cette taxe.

IV. ENGAGEMENTS HORS - BILAN

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2018	31.12.2017
Engagements donnés		
Engagements de garantie donnés	-	20 000
Cautions données	-	-
Instruments financiers à terme (instruments de taux d'intérêts)	25 636	-
Engagements reçus		
Engagements de garantie reçus	-	20 000
Cautions de découvert reçues	-	-
Instruments financiers à terme	-	-

V. AUTRES INFORMATIONS

V.1 Effectif salarié

Au 31 décembre 2018, VIEL & Cie compte 1 cadre.

V.2 Rémunérations, avances, crédits et engagements alloués

Organes d'administration : des jetons de présence ont été alloués pour un montant de 84 000 € au titre de l'exercice 2018.

Organes de direction : cette information est communiquée dans le rapport de gestion.

V.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires versés par la société à ses commissaires aux comptes au titre des exercices 2018 et 2017 sont les suivants :

	<i>Ernst & Young Audit</i>				<i>Fidorg Audit</i>			
	<i>Montant (€ HT)</i>		<i>%</i>		<i>Montant (€ HT)</i>		<i>%</i>	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	167 500	167 500	98%	98%	43 000	43 000	100%	100%
Autres services	4 048	4 035	2%	2%	-	-	-	-
TOTAL	171 548	171 535	100%	100%	43 000	43 000	100%	100%
Autres prestations rendues par le réseau								
<i>Juridique, fiscal, social</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Autres (préciser si > 10 % des honoraires d'audit)</i>	26 702	10 702	100%	100%	-	-	-	-
TOTAL	26 702	10 702	100%	100%	-	-	-	-
TOTAL - Toutes prestations	198 250	182 237	100%	100%	43 000	43 000	100%	100%

V.4 Evénements postérieurs à la clôture

La société n'a constaté aucun événement postérieur à la clôture de ses comptes.

V.5 Consolidation

VIEL & Cie publie des comptes consolidés au 31 décembre 2018, et est en outre intégrée dans la consolidation des comptes de Viel et Compagnie-Finance, dont le siège social est situé au 23, Place Vendôme, 75001, Paris.

V.6 Proposition d'affectation du résultat

Il est proposé d'affecter le bénéfice distribuable qui s'élève à :

- bénéfice net de l'exercice	10 871 584,46
- report à nouveau	19 489 055,56
	<hr/>
	30 360 640,02

Soit 30 360 640,02 euros,

de la manière suivante :

- à la distribution de dividende	18 881 422,75
- report à nouveau	11 479 217,27
	<hr/>
	30 360 640,02

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes versés ont été les suivants :

Année	Dividende net total	Dividende net par action
2016	11 025 k€	0,15 €
2017	12 512 k€	0,17 €
2018	14 546 k€	0,20 €

Un dividende de 20 centimes d'euro par action, soit un montant total de € 14 546 000 (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2018.

Un dividende de 17 centimes d'euro par action, soit un montant total de € 12 512 000 (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2017.

Un dividende de 15 centimes d'euro par action, soit un montant total de € 11 025 000 (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle), a été mis en paiement en juin 2016.

Tableaux des filiales et participations*

<i>En milliers d'euros</i>	Valeur brute comptable des titres	Valeur nette au bilan des titres	Prêts et avances consentis	Montant des cautions, avals et autres garanties données	Dividendes encaissés par la Société
Financière Vermeer N.V.	73 349	73 349	6 397	-	8 000
E-VIEL	18 110	18 110	25 495	-	-
Swiss Life Banque Privée	32 209	32 209	-	-	1 658
Arpège	8 900	8 900	-	-	-
Ong First Tradition Singapour	6 529	140	-	-	-
EASDAQ N.V.	1 071	1 071	-	-	-

*Participations représentant un investissement significatif et supérieur à 1% du capital de la société concernée.